

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de décembre

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 20 h 30

Date de convocation :

10 décembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

24 décembre 2020

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Laurence CORNIER, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET (arrivée à 21h15), Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud VERDENET.

N° : 3

Objet de la délibération :

Finances locales : tarifs
des produits vendus en
régie « Médiathèque »

Absents excusés : Jean-Pierre LAFORGE, SIZINE Réjane

Résultat du vote

Procurations : Stéphane PRETRE à Jeannine VIENNET

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

En raison de la situation sanitaire, la réunion du conseil municipal de ce jour se tient en visioconférence.

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 1
Absents : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en visioconférence à 20 heures 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2020. Madame Martine COMPANT signale que sur le tableau des adjoints présenté à la fin des élections sa date de naissance est erronée. Aucune autre observation n'étant faite, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Madame Edith REBILLET s'est connectée à 21 h 15 mn

Vu la délibération du 03 août 2009 autorisant Monsieur le Maire à créer la régie de recette auprès de la Médiathèque de la commune ;

Considérant la nécessité d'ouvrir une régie de recettes pour le fonctionnement de la Médiathèque ;

Considérant qu'il convient de fixer par délibération les tarifs des produits vendus au public dans le cadre de cette régie ;

- ✓ cotisations annuelles
- ✓ remboursement des ouvrages abimés ou non rendus au prix du neuf
- ✓ photocopies A4 et A3

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide que vu la situation sanitaire actuelle et les difficultés que peuvent rencontrer les administrés, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs médiathèques en 2021.

Régie Médiathèque	Produits	Montant 2020	Montant 2021
	Cotisation annuelle individuelle	10 €/an	10 €/an
	Cotisation annuelle familiale	20 €/an	20 €/an
	Cotisation par classe extérieure (classe, francas, itep....)	30 €/an	30 €/an
	Photocopie A3	0.30 cts	0.30 cts
	Photocopie A4	0.20 cts	0.20 cts
	Ouvrages non rendus ou abimés	Au prix du neuf	Au prix du neuf

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

